

À

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES
SUR
LE CHRISTIANISME.

À

Tout exemplaire de cet ouvrage, non revêtu de ma signature, sera réputé contrefait.

SE TROUVE ÉGALEMENT :

- A PARIS..... chez GAUME frères.
- JACQUES LECOFFRE ET Cie, libraires.
- SAGNIER ET BRAY, libraires.
- ANGERS..... BARRASSÉ frères, imprimeurs-libraires.
- LAÎNÉ frères, imprimeurs-libraires.
- BESANÇON..... TURBERGUE, libraire.
- CORNU, librairie.
- BORDEAUX..... LAFARGUE, imprimeur-libraire.
- CHAUMAS, rue du Chapeau-Rouge.
- DUCOT, libraire de l'archevêché, rue Poudriot, 6.
- BOURGES..... MANCERON, imprimeur.
- CAEN..... CHENEL, librairie.
- DIJON..... HÉMÉRY, librairie.
- LILLE..... LEFORT, imprimeur-libraire.
- LIMOGES..... LAFERRIÈRE, librairie.
- LYON..... BACHU fils, librairie.
- PERISSE frères.
- GIRARD ET JOSSERAND, libraires.
- MARSEILLE..... CHAUFFARD, librairie.
- METZ..... PALLEZ ET ROUSSEAU, libraires.
- MONTPELLIER.. SÉGUIN fils, librairie.
- NANTES..... MAZEAU, librairie.
- NIMES..... Is. VATON, librairie.
- RENNES..... VANNIER, librairie.
- VERDIER, librairie.
- ROUEN..... FLEURY fils ainé.
- TOULOUSE.... LÉOPOLD-CLUZON, librairie.
- VANNES..... LAFOLCE, successeur de DE LA MARZELLE.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES
SUR
LE CHRISTIANISME,
PAR
AUGUSTE NICOLAS,
ANCIEN MAGISTRAT.

Qui studuerant intelligere cogentur et credere.
TERTULLIEN, *Apoloq.*

Nouvelle édition,
REVUE AVEC SOIN ET AUGMENTÉE.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
A LA LIBRAIRIE DE PIÉTÉ ET D'ÉDUCATION
D'AUGUSTE VATON, ÉDITEUR,
RUE DU BAC, 50.

—
1853.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES

SUR

LE CHRISTIANISME.

DEUXIÈME PARTIE.

PREUVES INTRINSES.

(SUITE.)

CHAPITRE IX.

LA RÉDEMPTION. — SES ENSEIGNEMENTS.

L'écueil du sujet que nous avons entrepris est d'être trop vaste et trop fécond, de ne pouvoir être saisi et présenté que par parties, alors que sa plus grande force consiste dans son admirable unité. C'est un édifice dont les proportions colossales demandent à être vues à distance, et sur lequel nous avons le malheur de ne pouvoir porter qu'un œil myope. De là il arrive que, dans toutes nos recherches, l'attention partielle et si nécessaire que nous sommes obligé de donner à chaque preuve affaiblit considérablement l'effet de leur force collective, et qu'elles se